



Assemblée générale

Distr. générale
16 octobre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Points 141 et 9 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2021

Rapport du Conseil économique et social

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions du Conseil économique et social des droits de l'homme à sa session de 2020

Dixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2021

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2020 (A/75/333). À cette occasion, il a reçu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements de la part des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fait parvenir des réponses écrites le 29 septembre 2020.

II. Résolution 2020/11 sur le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

2. À sa session de 2020, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2020/11 sur le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif jusqu'à la clôture de la session de 2021 et prié ce dernier de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estimait nécessaire, pour examen à sa session de 2021 (A/75/333, par. 4).

3. Les dépenses afférentes à l'appui à apporter au Groupe consultatif sont estimées à 43 900 dollars répartis comme suit : a) les frais de voyage des membres du Groupe consultatif et d'un maximum de deux fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales pour qu'ils puissent rencontrer les représentants des institutions financières internationales et de l'Organisation des États américains en



2021 et effectuer une mission en Haïti la même année (38 500 dollars) ; b) les services d'appui aux réunions devant se tenir en Haïti et les charges diverses (4 500 dollars). Le Secrétaire général propose que ces dépenses soient financées au moyen des crédits qui seront ouverts au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2021 (A/75/333, par. 5 et 6).

4. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le mandat du Groupe consultatif avait été prolongé après la publication du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme et que, par conséquent, conformément à la pratique établie concernant ce mandat, les ressources correspondantes n'avaient pas été inscrites au projet de budget-programme, afin de ne pas préjuger la décision du Conseil économique et social.

III. Conclusion

5. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la proposition du Secrétaire général visant à financer le montant demandé de 43 000 dollars au moyen des crédits devant être ouverts au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2021.**